



Huissier intimidation et relance

Par **kmb**, le **07/11/2013 à 15:36**

bonjour a tous rnje suis egalement victime du harcelement du manque respect et des intimidation de ce huissier et ce possible de deposse une plainte si oui quel sont mes chance au procé merci

Par **alterego**, le **07/11/2013 à 15:41**

Bonjour,rnrnApportez-lui la preuve que vous ne devez rien au créancier.rnrnCordialement

Par **kmb**, le **07/11/2013 à 16:06**

justement je doit a virgine mobile mais je n'en n'avait pas connaissance car suite a mon abonnement chez orange c'est orange qui devait payer la resiliation mais dans le contrat il et inscrit que si l'abonnement n'a pas ateind le 13e mois il y a des frais comme ma dette date de novembre 2012 je pense quel et prescrite car cela fait un anrncdt

Par **coco25**, le **08/11/2013 à 18:42**

Bonjour,rnOui il est possible de porter plainte pour harcèlement. rnLui avez vous rappeler que la dette était prescrite ?rnQuels types d'agissements use l'huissier? Nous pouvons simplement vous donner un avis. En effet, seul le juge qui statue sur votre dossier est maître dans son

appréciation du harcèlement.